

# PLU

# PLAN LOCAL D'URBANISME SAVIGNY



## 0.7.

### ACTES RÉGISSANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

APPROBATION DU PLU	VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/11/2020 APPROUVANT LE PLU
ENQUÊTE PUBLIQUE	DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 12/06/2020 AU 18/07/2020
ARRÊT DU PLU	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/09/2019
MAÎTRE D'OEUVRE DU PLU	URBEO <small>URBANISME</small>   BIOTOPE <small>ENVIRONNEMENT</small>   DELSOL AVOCATS <small>JURIDIQUE</small>



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

04/02/2020

N° E20000010 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

**CODE :**

Vu enregistrée le 23/01/2020, la lettre par laquelle M. le maire de la commune de SAVIGNY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*La révision du plan local d'urbanisme de la commune de Savigny (Haute-Savoie) ;*

Vu le code de l'environnement

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Emilie ROBERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le maire de la commune de SAVIGNY et à Madame Emilie ROBERT.

Fait à Grenoble, le 04/02/2020

Le Président,  
Par délégation, le premier conseiller

  
J.HOLZEM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
04/02/2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

Dossier n° : E20000010 / 38  
(à rappeler dans toutes correspondances)

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu, enregistrée le 23/01/2020, le courrier par lequel Monsieur le maire de la commune de SAVIGNY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder, sur la commune de Savigny, à une enquête publique ayant pour objet :

*La révision du plan local d'urbanisme de la commune de Savigny (Haute-Savoie) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu, la décision en date du 04/02/2020 par laquelle le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Emilie ROBERT en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique ci-dessus mentionnée ;

Vu, enregistrée le 28 février 2020, le courriel du maire de la commune de Savigny demandant l'extension de la mission du commissaire enquêteur au zonage des eaux pluviales de la commune de Savigny ;

Considérant qu'il convient d'étendre la mission de Madame Emilie ROBERT, commissaire enquêteur, au projet de zonage des eaux pluviales de la commune de Savigny ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La mission de Madame Emilie ROBERT, demeurant 18 bis Grande Rue d'Alery, CRAN-GEVRIER (74960), commissaire enquêteur, est étendue au projet de zonage des eaux pluviales de la commune de Savigny.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la commune de SAVIGNY, à Madame Emilie ROBERT.

Le président  
Par délégation, le premier conseiller

  
J.HOLZEM